

# MAIRIE DE VERS-PONT-DU-GARD (30210)

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2020

**PRESENTS** : Olivier SAUZET, Myriam CALLET, Didier BELE, Laurent MILESI (à partir de l'objet 3), Jean-Marie SENO, Françoise RALLET, Michèle OZIOL, Thierry CHAUDANSON, Nicolas BOSC (à partir de l'objet 1), Nadia DELJARRY, Laurence BLOM, Marina SORBIER, Fabrice ALARCON (à partir de l'objet 3), Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ, Guy SAUROIS.

**ABSENTS** : Denise FORT (procuration à Françoise RALLET), Raymond BASTIDE, David GOURGEON (procuration à Jean IAMPIETRO).

**Secrétaire de séance** : Marina SORBIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2019

Procès-verbal **approuvé** à l'unanimité.

#### DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 04/04/2014 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

Objet	Fournisseur / Entreprise	Montant (TTC)	
Etude et mise en service d'un réseau télécom	Orange	4 179,79 €	Locaux commerciaux
Modification réseau humide	Travaux publics Daumas	4 983,00 €	Locaux commerciaux
Notice impact et évaluation Natura 2000 DLE site la Romaine	Naturalia	8 445,00 €	Groupe scolaire
Plan topographique Extension réseau eaux usées - Mouras	Cabinet Lesenne Martinez	1 272,00 €	assainissement
Etude hydraulique écoulement eaux pluviales	Citéo ingénierie	2 700,00 €	Locaux commerciaux
Assistance Maitrise d'ouvrage et suivi des travaux locaux commerciaux	SPL30	15 660,00 €	Locaux commerciaux
Création maquette numérique	EURL Oxédio 3D	1 440,00 €	Groupe scolaire
Partenariat projet « d'un pas vert » - collecte déchets chemins communaux	Association les Meneurs d'Attelage Professionnels	500, 00 €	fonctionnement
Diagnostic des platanes place de la Fontaine et place du marché	ONF	840,00 €	fonctionnement
Etude géotechnique projet refoulement des eaux usées vers la nouvelle STEP de Remoulins	Alpha Sol	13 260,00 €	assainissement
Aménagement électrique d'un appartement bâtiment la Poste	Michel RAVAUX	9 086,80 €	investissement
2 ordinateurs portables + vidéoprojecteur école élémentaire	inform@dom	1 728,00 €	investissement

Travaux d'électricité pour mise en service du vidéoprojecteur classe CM2	A2M électricité	209,94 €	fonctionnement
Bus école élémentaire cinéma d'Uzès	CAR	504,00 €	fonctionnement
Bus école maternelle cinéma d'Uzès	CAR	336,00 €	fonctionnement
Bus école maternelle Bagnols sur Cèze	CAR	246,00 €	fonctionnement
Rénovation appartement bâtiment la Poste	Moug Fatah	21 529.47 €	investissement
	<b>TOTAL</b>	<b>86 920 €</b>	

#### DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT CHEMIN DES ABEILLES

- Vu le PLU de la commune,
- Vu les dispositions du code forestier,

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la vente des deux terrains communaux décidée par délibération du 30 janvier 2019 nécessite un défrichage de 14 ares 90 centiares, étant entendu que ces parcelles sont classées en zone Ub pour la partie à construire, et en zone N pour l'accès.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver ce projet de débroussaillage dans les conditions exposées ci-dessus.
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Gard l'autorisation de défricher ces parcelles cadastrales qui représentent une surface de 14 ares 90 centiares.
- De l'autoriser à déposer au nom de la Commune cette demande d'autorisation de défrichage pour les parcelles cadastrales précitées et à signer tout document et acte relatif à ce dossier.

**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de David GOURGEON et Jean IAMPIETRO – vote contre de Françoise RODRIGUEZ et Guy SAUROIS).

#### MAISON SOCIALE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 septembre 2019 le conseil municipal a acté l'accord de principe pour la participation de la Commune au projet de « Maison Sociale Intercommunale » porté par la Commune de Remoulins.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue à Remoulins, le 14 novembre 2019, en présence des représentants des Communes intéressées, un projet de convention de gestion commune a été élaboré, et il a été décidé la mise en place d'une Conférence qui sera composée de 2 délégués par Commune, désignés par leur conseil municipal.

Dans le cadre de la gestion commune du bien, la Commune de Remoulins est « chef de file » pour la gestion et l'organisation de cette Entente.

La Commune de Remoulins supporte toutes les charges d'investissement et courantes d'exploitation et notamment :

- Le loyer
- Les impôts et taxes de toute nature
- Les charges de renouvellement des biens et les contrats de service rattachés (maintenance, contrat d'assurance ...)

L'Association des restos du Cœur assureront de leur côté :

- Les frais d'entretien courant des biens mis à disposition
- L'entretien des locaux
- Les frais des fluides, notamment eau et électricité
- Les frais de télécommunications.

Les Communes membres de l'entente, verseront à la Commune de Remoulins « chef de file » une participation financière sur la base des frais engagés.

La participation annuelle de la Commune de Vers-Pont du Gard aux charges courantes est estimée à 1.490 €.

Toutes les projections de viabilité de l'Entente ont été calculées en prenant en compte un minimum de 7 Communes prenantes au projet.

En deçà de ce nombre, après engagement des Communes, il ne sera pas donné suite au projet de Maison Sociale Intercommunale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De confirmer l'engagement de la Commune de Vers-Pont du Gard au projet de Maison Sociale Intercommunale,
- De désigner deux membres du conseil municipal pour représenter la Commune au sein de la Conférence de l'Entente Intercommunale,
- De l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision, et à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

- 1) **A la majorité** des membres présents et représentés (abstention de David GOURGEON et Jean IAMPIETRO) le Conseil Municipal confirme l'engagement de la Commune de Vers-Pont du Gard au projet de Maison Sociale Intercommunale, et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision, et à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire,
- 2) Après un vote décidé au scrutin public à l'unanimité, Mmes Denise FORT et Françoise RALLET sont désignées à la majorité absolue de 12 voix / 12 votes exprimés (abstention de David GOURGEON, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ et Guy SAUROIS) pour représenter la Commune au sein de la Conférence de l'Entente Intercommunale.

#### AMENDES DE POLICE 2020

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police attribuées par le Conseil départemental du Gard, après notification par Monsieur le Préfet, il propose de soumettre un dossier concernant l'aménagement sécuritaire – zone partagée dans la portion de la Rue des Ecoles comprise entre la Rue Traversière et la Place Neuve.

Les travaux consistent à la création d'un plateau traversant en enrobé scintillant avec mise en place de rampants à chacun des accès sur le plateau.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 40.855,50 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider le projet d'aménagement sécuritaire – zone partagée dans la portion de la Rue des Ecoles comprise entre la Rue Traversière et la Place Neuve.
- De solliciter l'aide du Département du Gard au titre des amendes de police 2020,
- De l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Thierry CHAUDANSON – vote contre de David GOURGEON et Jean IAMPIETRO).

#### PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DU F.S.L.

Monsieur le Maire expose que le Fonds de solidarité pour le logement est un dispositif d'action sociale destiné à faciliter l'insertion des familles et personnes en difficultés, qui a été transféré aux Départements en 2004.

Il concourt à la mise en œuvre du droit au logement dont les modalités sont définies par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et d'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le FSL intervient ainsi pour les frais d'accès à l'entrée dans un nouveau logement, le dépôt de garantie, les dettes locatives (ou de charges et d'échéances de prêt pour les propriétaires), les impayés d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré au FSL dans le cadre du 6<sup>ème</sup> plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Le 7<sup>ème</sup> plan vient d'être signé pour une période de 5 ans (2019-2023).

Le comité de pilotage du FSL a retenu le principe de relancer les participations volontaires des Communes, moyennant une participation maintenue à 0,25 € par habitant, modulé en fonction du potentiel fiscal de la Commune, ce qui représente une dépense annuelle de l'ordre de 570 €.

Compte tenu de ces éléments, et dans le contexte de précarité que peuvent rencontrer certains administrés de la Commune, Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler l'adhésion à cette mesure et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental du Gard.

**Approuvé à l'unanimité.**

<b>SMEG – INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – RENFORCEMENT POSTE DE MISSERAND</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux de renforcement du Poste électrique « de Misserand ».

Définition sommaire du projet :

La fiche de proposition de travaux établie par ENEDIS fait état de la nécessité de renforcer le réseau électrique issu du Poste de Misserand. Le projet consiste à reconstruire le Poste et à créer un départ en souterrain.

Ce projet s'élève à 110 814,06 € HT soit 132 976,87 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

1. D'approuver le projet dont le montant s'élève à 110 814,06 € HT soit 132 976,87 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et de demander son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
3. De s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **0,00 €**.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. De s'engager à verser sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
  - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
  - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. De prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent à **1 542,66 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. De demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

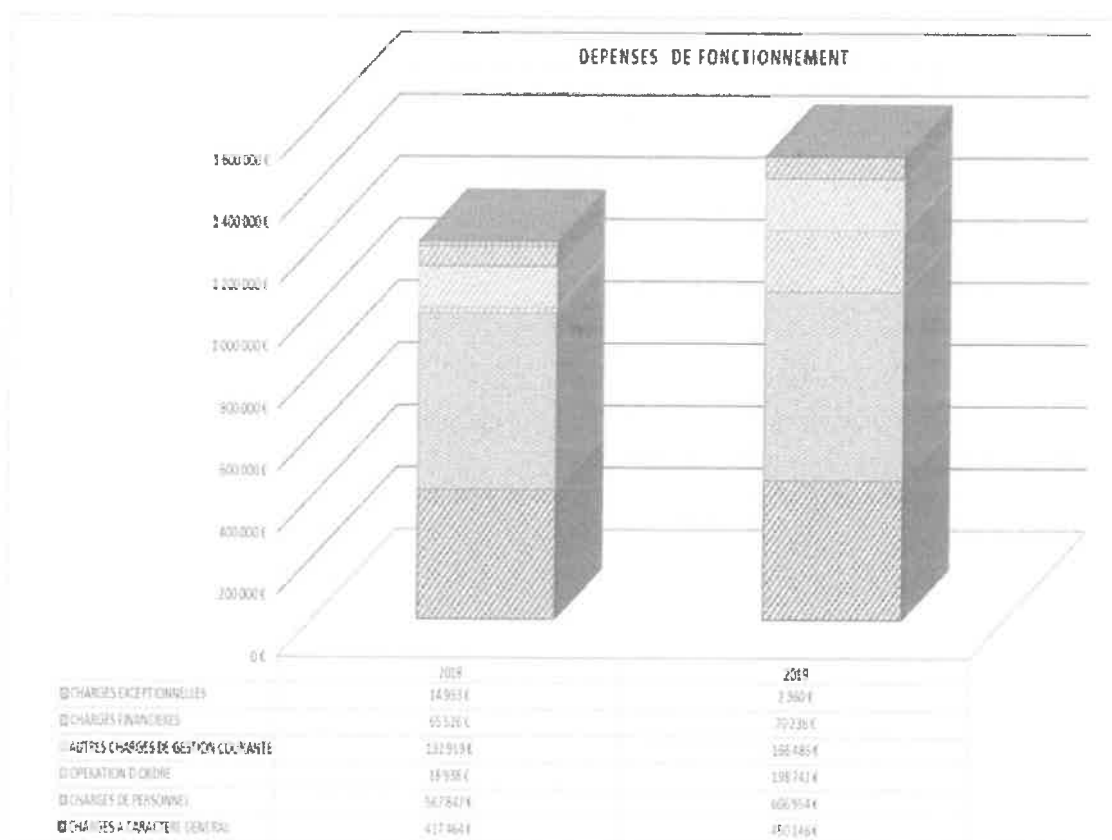
**Approuvé à l'unanimité.**

<b>COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>
---------------------------------------------------------------------

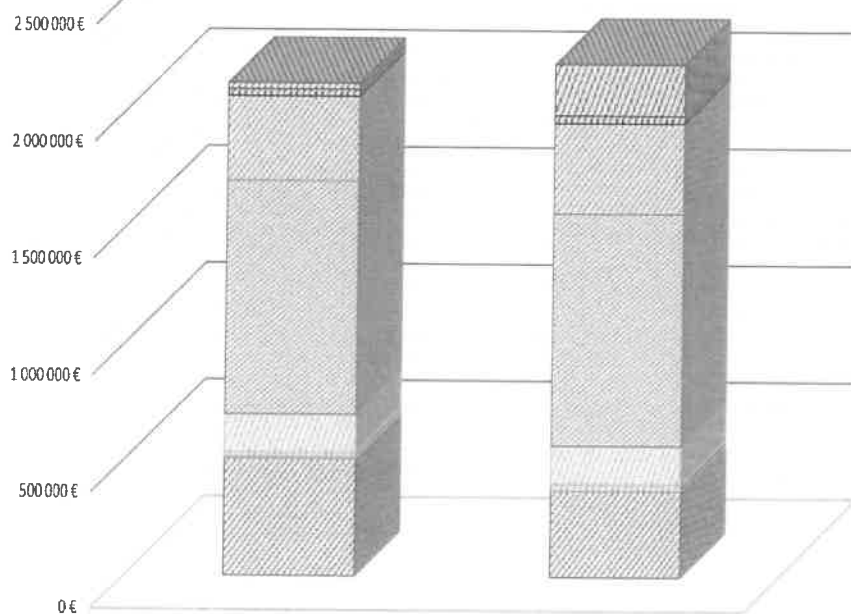
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la Commune et des budgets annexes de l'assainissement, du lotissement communal et des locaux commerciaux, lesquels se résument ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL :**

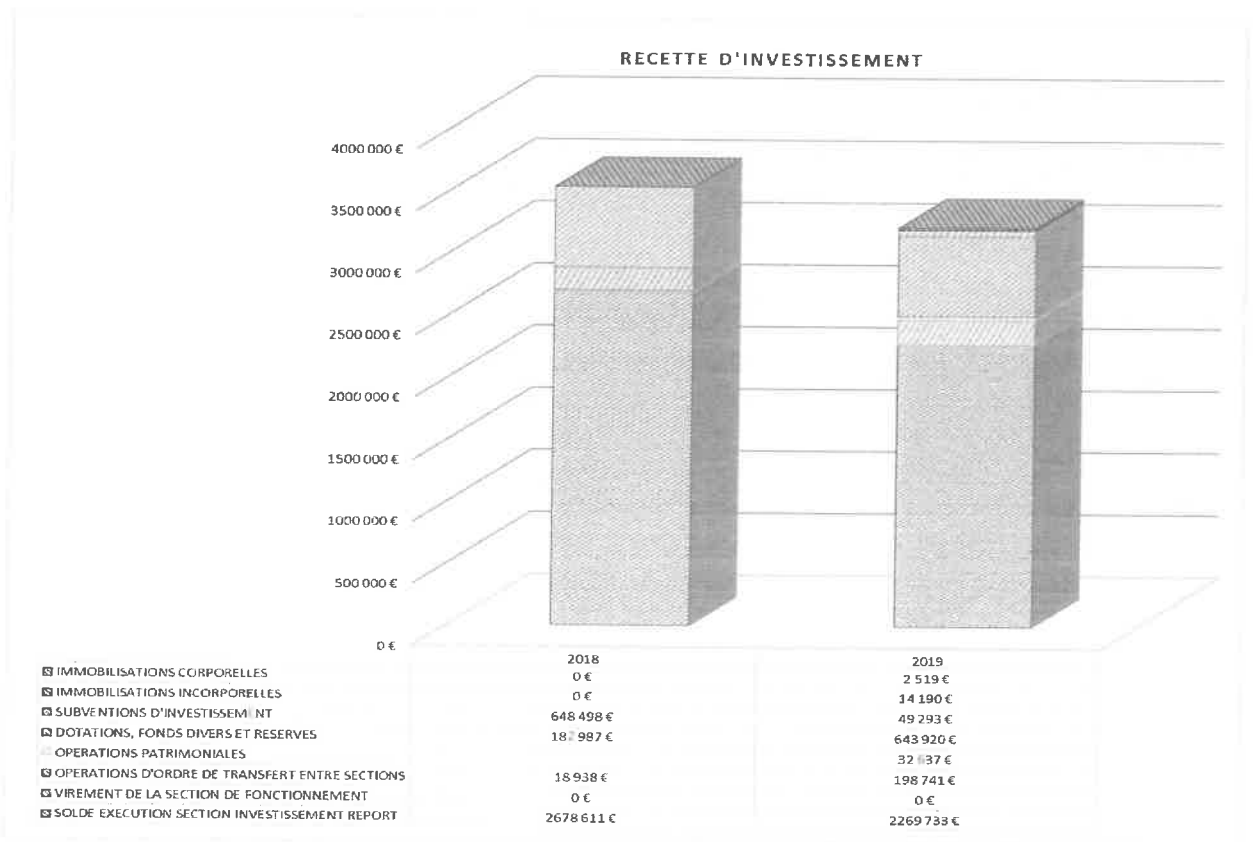
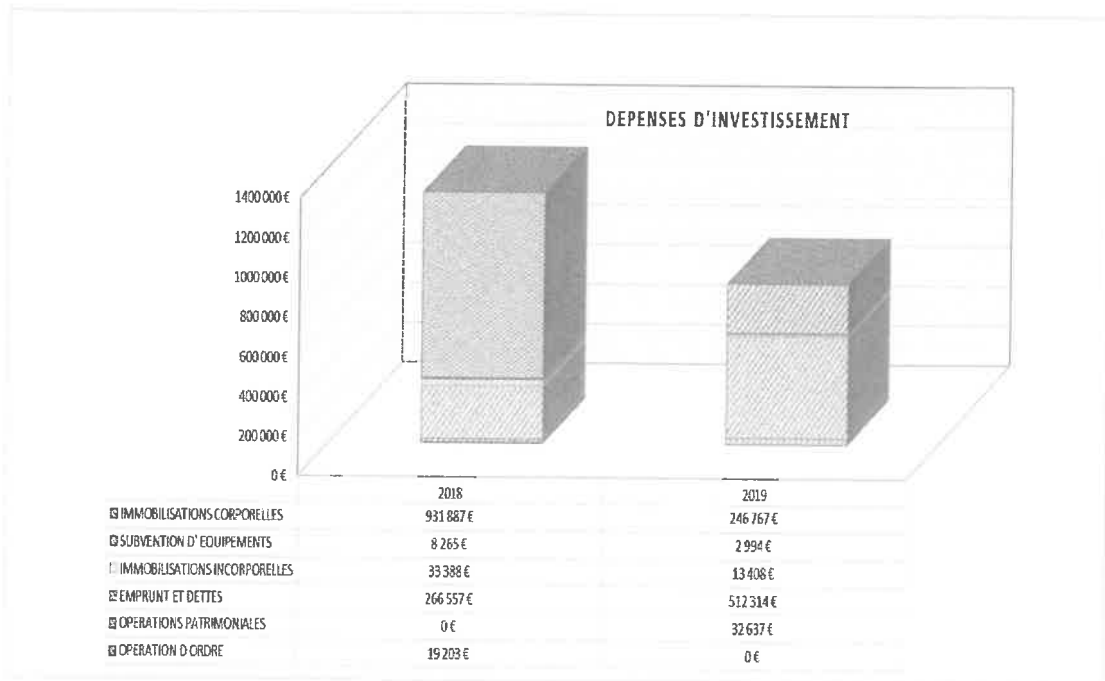
NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	133 178,88 €	333 048,07 €
Résultat reporté	2 269 733,01 €	892 882,57 €
Part affectée à l'investissement		-522 704,00 €
Résultat de clôture	2 402 911,89 €	703 226,64 €
	<b>Résultat d'ensemble</b>	<b>+ 3 106 138,53 €</b>

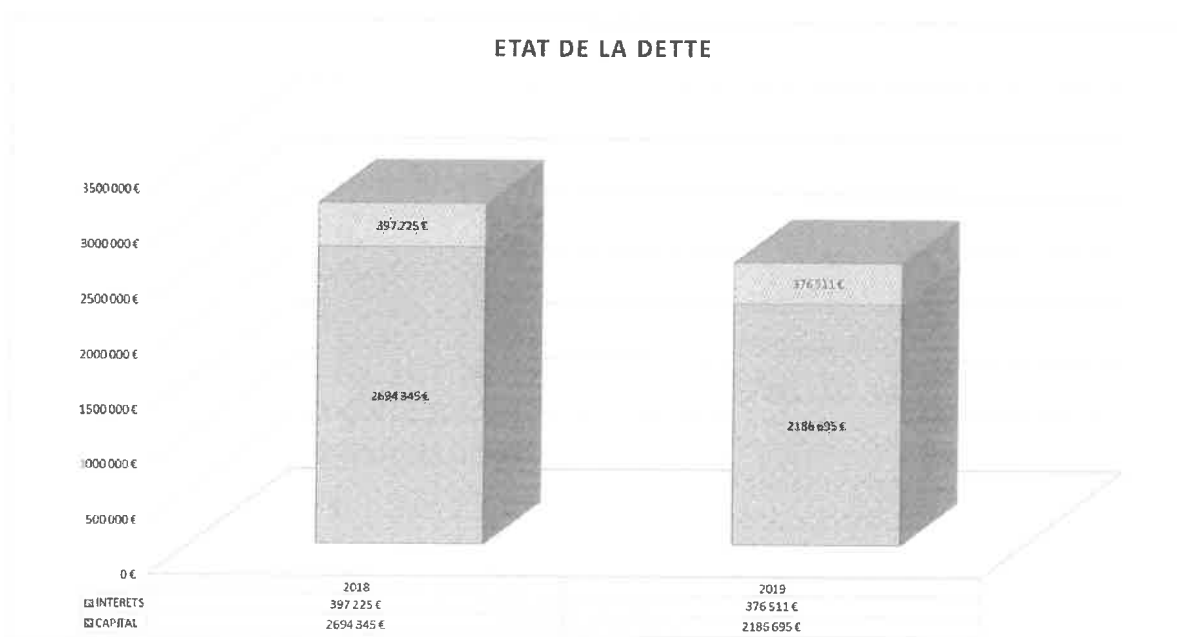
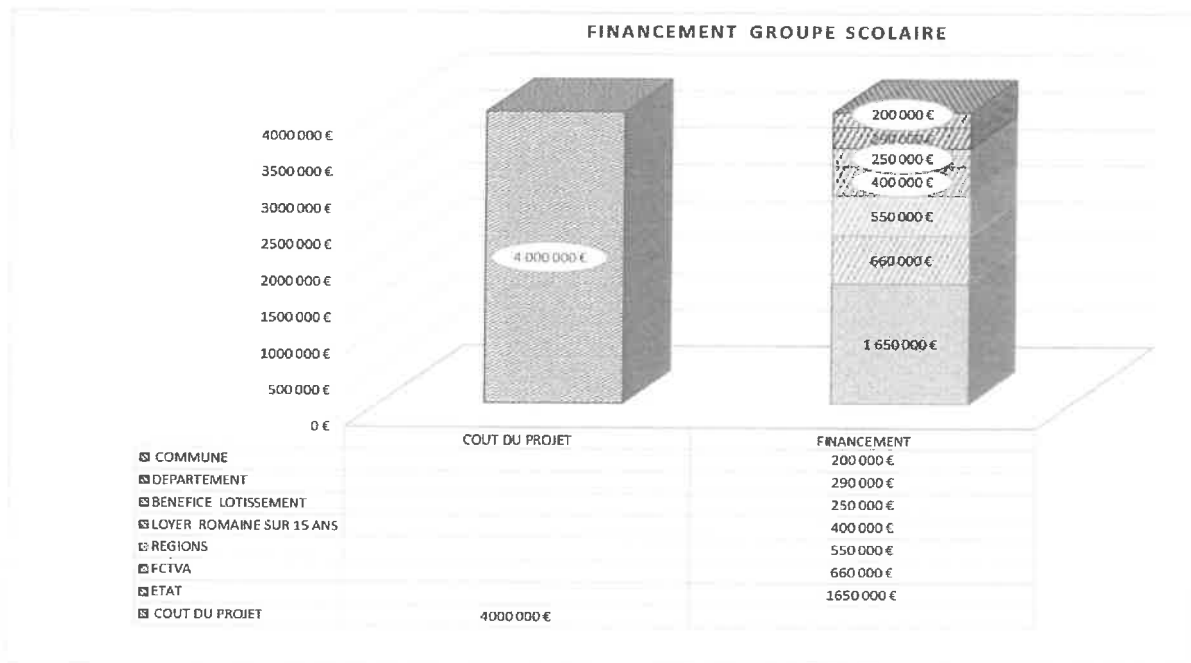


## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



	2018	2019
▣ PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 497 €	219 631 €
▣ PRODUITS FINANCIERS	5 €	5 €
▣ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 823 €	32 970 €
▣ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	361 886 €	387 048 €
▣ IMPOTS ET TAXES	1 000 006 €	994 421 €
▣ PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	162 302 €	163 809 €
▣ OPERATIONS D'ORDRES	19 203 €	0 €
▣ ATTENUATIONS DE CHARGES	8 926 €	30 086 €
▣ RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	501 883 €	370 179 €





Nous finissons donc l'année 2019 avec au 31 décembre un excédent de trésorerie de **3 239 005 €**.

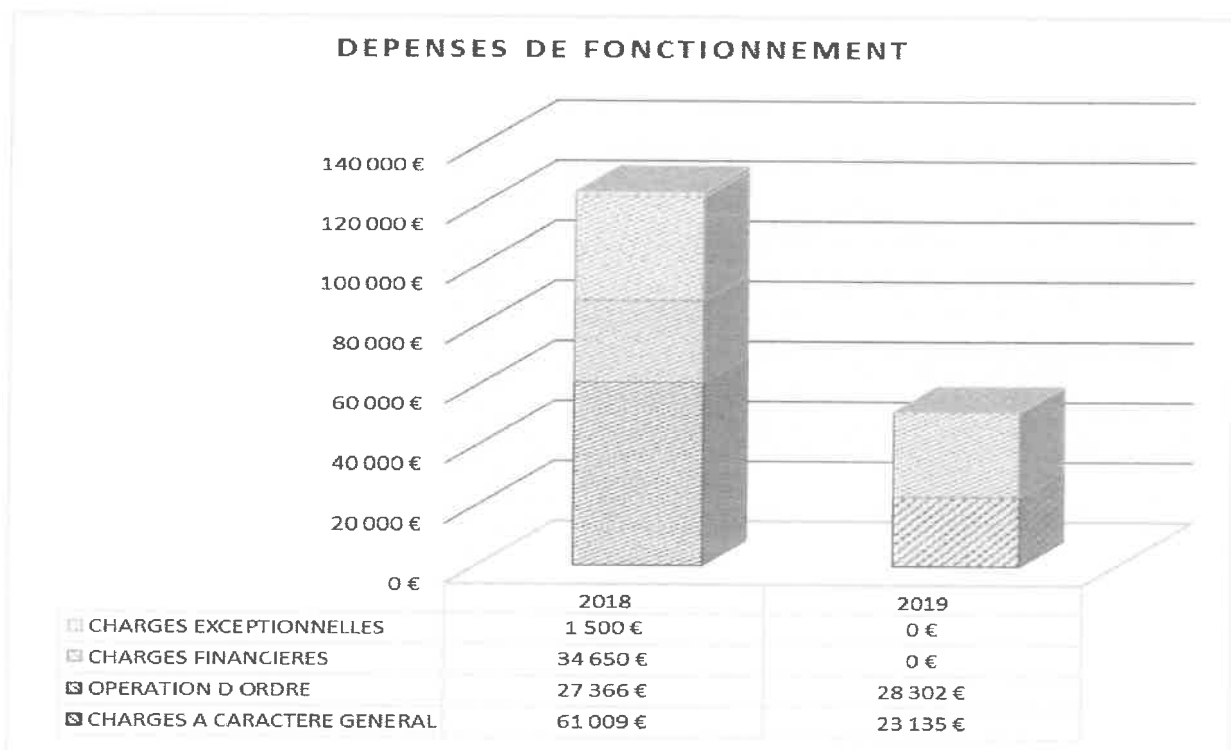
- **Le résultat de clôture de fonctionnement en 2019 est de 703 226 €** et fait ressortir une notable stabilité de l'excédent de fonctionnement dégagé de plus de 330 000 €.
- Le résultat de clôture d'investissement 2019 est de 2 402 911 €.
- Des dépenses d'investissement approchant les 562 000 €
- Des recettes d'investissement hors subventions de 942 000 € obtenu grâce aux excédents de fonctionnement que nous avons cumulé.
- Un taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières stable ou en baisse :
  - Taxe d'habitation : taux inchangé = 12,15 %



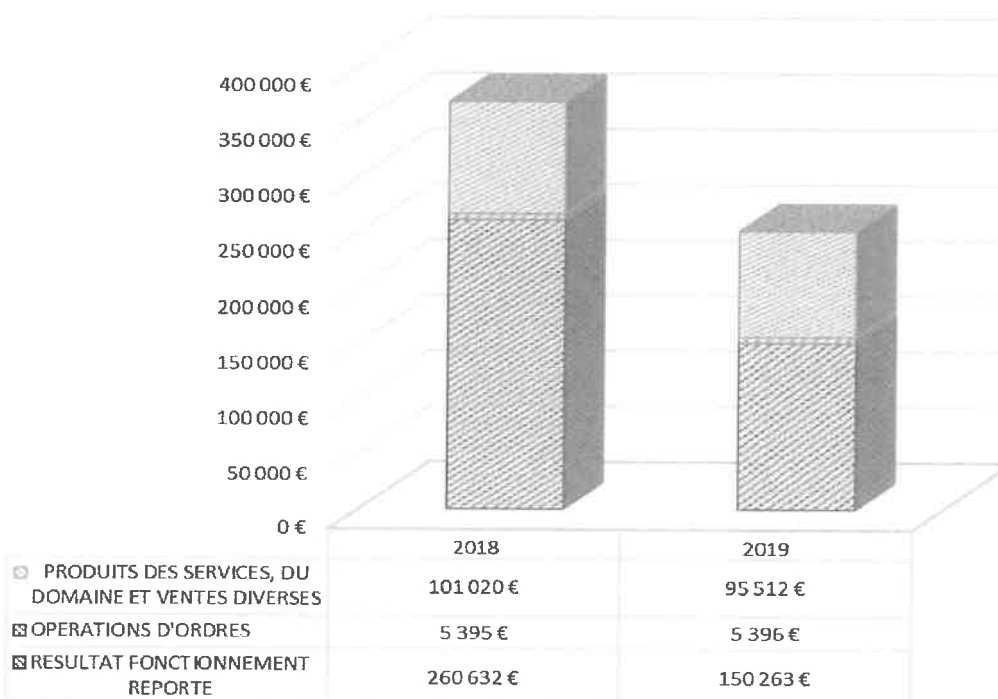
- Taxe foncière (bâti) : taux en baisse de 2 points = 14,20 % (au lieu de 16,20 % en 2018)
  - Taxe foncière (non bâti) : taux en baisse de 2 points = 54,25 % (au lieu de 56,25 % en 2018)
- Le montant du capital de la dette est de 2 186 195 € en baisse de 507 650 €.
  - La dette annuelle intérêts compris est de 171 354 € en baisse de 42 903 €.
  - La commune possède à ce jour une capacité de désendettement inférieure à 7 ans, le seuil critique pour les collectivités étant de 11 ans.

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :**

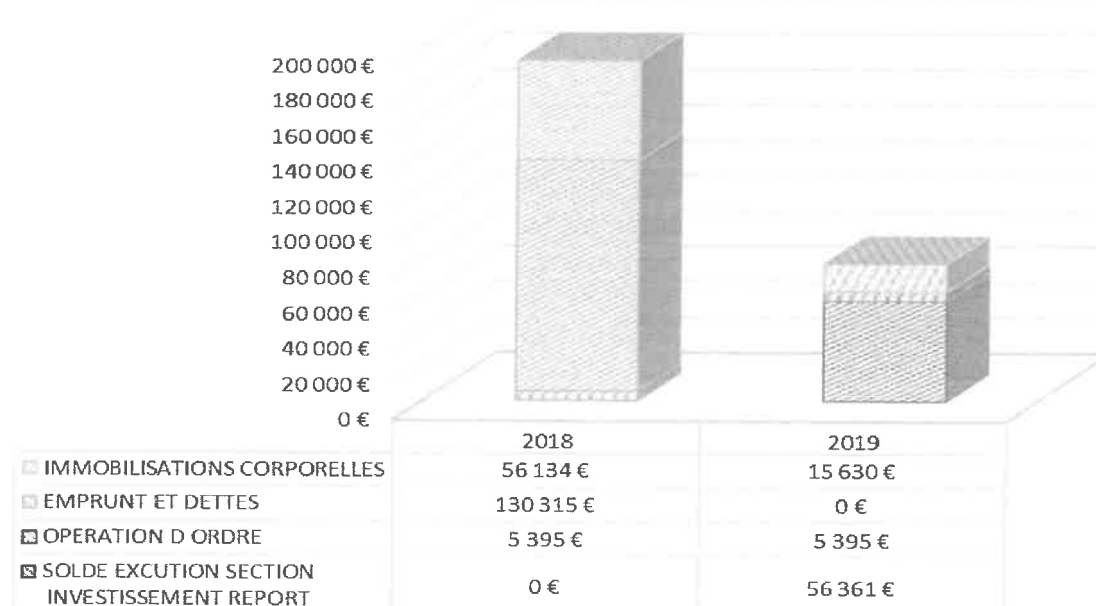
NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	99 534,64 €	49 470,97 €
Résultat reporté	-56 360,64 €	242 522,64 €
Part affectée à l'investissement		-92 259,00 €
Résultat de clôture	43 174,00 €	199 734,61 €
	Résultat d'ensemble	<b>+ 242 908,61 €</b>



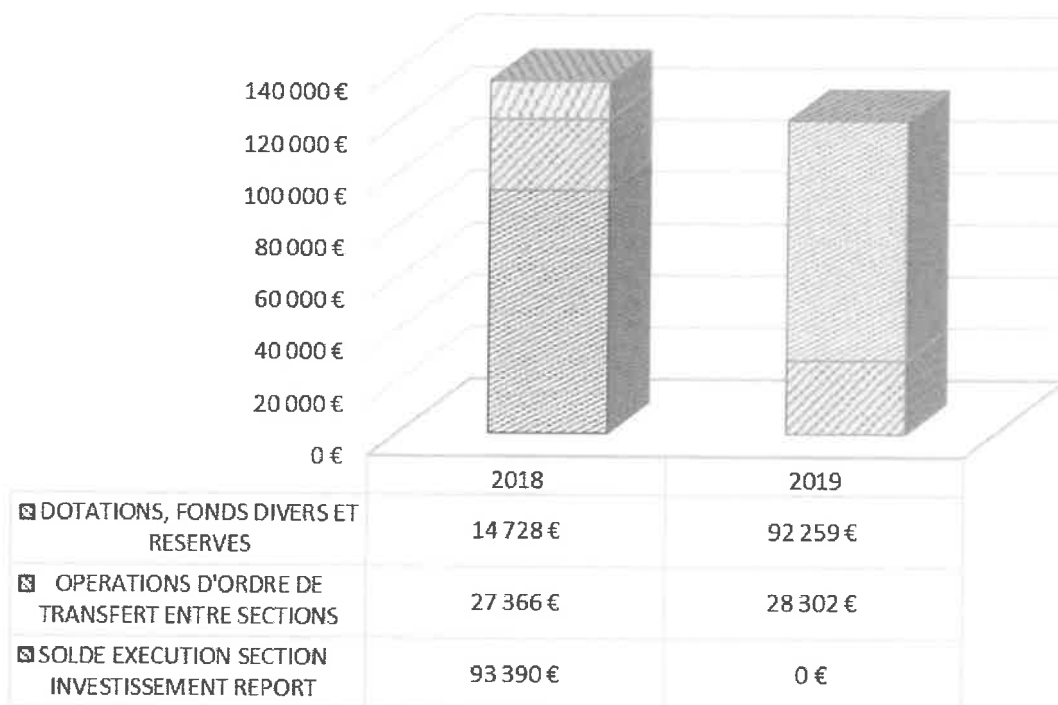
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



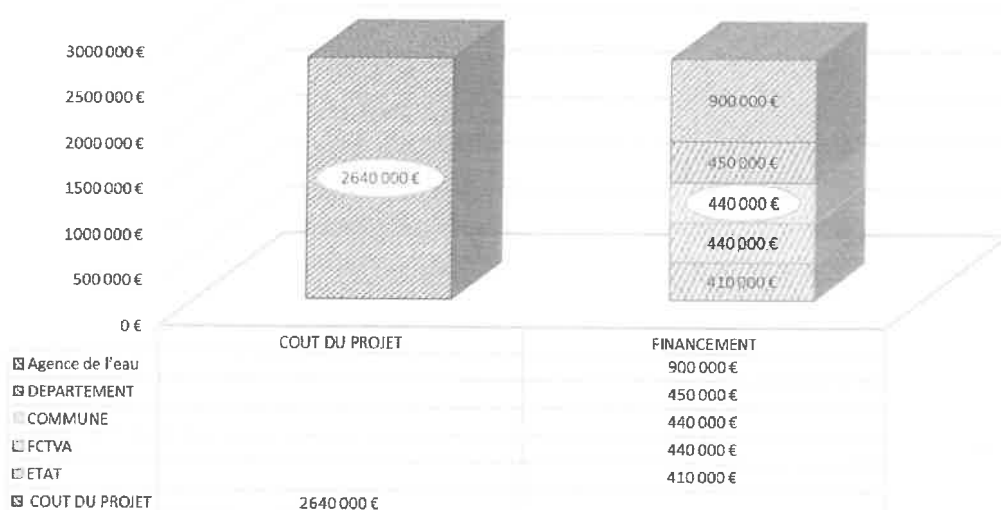
### DEPENSES INVESTISSEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## FINANCEMENT STEP INTERCOMMUNALE

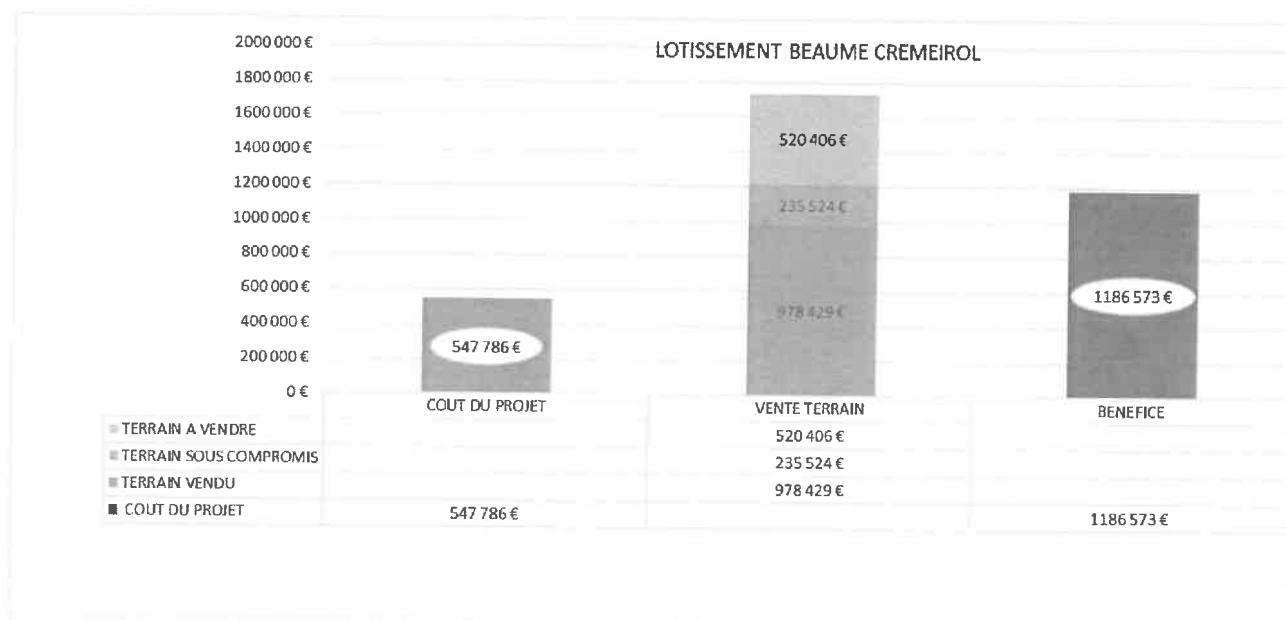


Nous finissons donc l'année 2019 avec au 31 décembre :

- Un excédent de trésorerie de 243 000 €.
- Le résultat de clôture de fonctionnement est de 199 734 €
- Le résultat de clôture d'investissement est de 43 174 €
- Des dépenses d'investissement approchant les 21 000 €
- Des recettes d'investissement hors subventions de 120 000 €
- Un endettement de 0 €

### **BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL :**

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-43 235,90 €	0,00 €
Résultat reporté	23 690,94 €	89 404,95 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €
Résultat de clôture	-19 544,96 €	89 404,95 €
	<b>Résultat d'ensemble</b>	<b>+ 69 859,99 €</b>



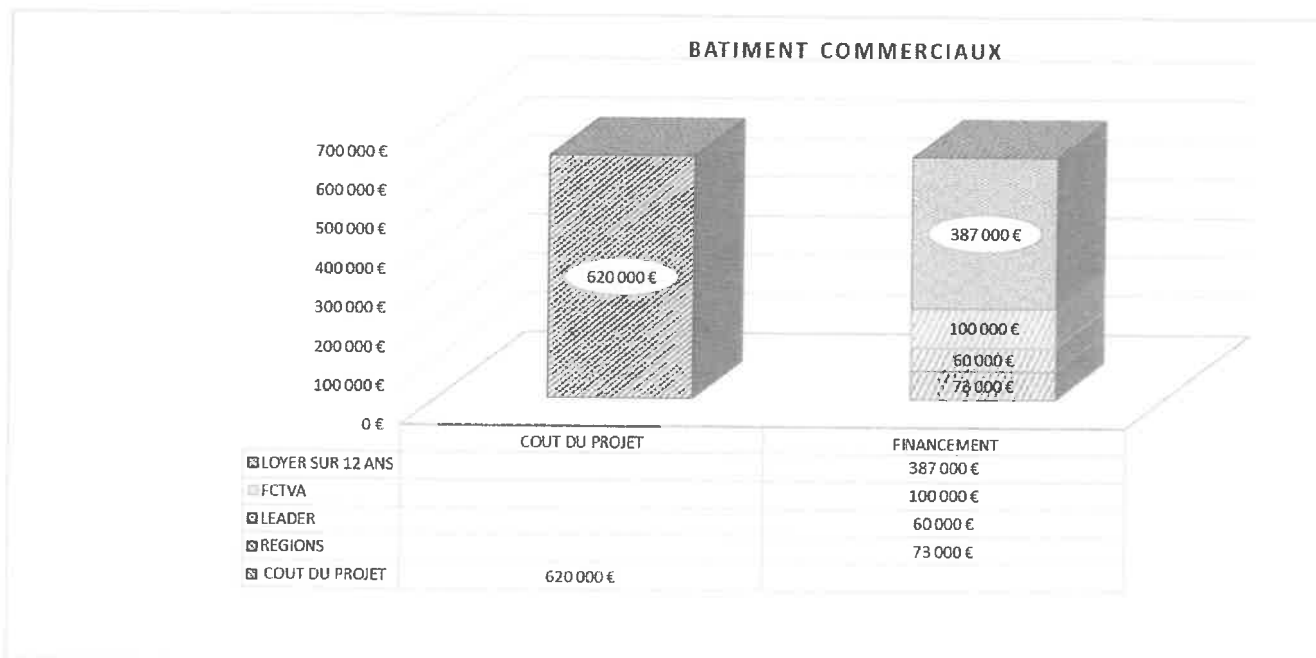
L'emprunt relais de 600 000 € a été totalement remboursé.

À ce jour sur 17 lots, 10 lots ont été vendu et 3 ont fait l'objet d'un compromis de vente. Nous finissons donc l'année 2019 avec au 31 décembre un excédent de 70 000 €.

Le bénéfice prévisionnel du lotissement attendu est de plus d'un 1 000 000€, le double de ce que nous aurions eu comme bénéfice si nous avions vendu le terrain à un lotisseur.

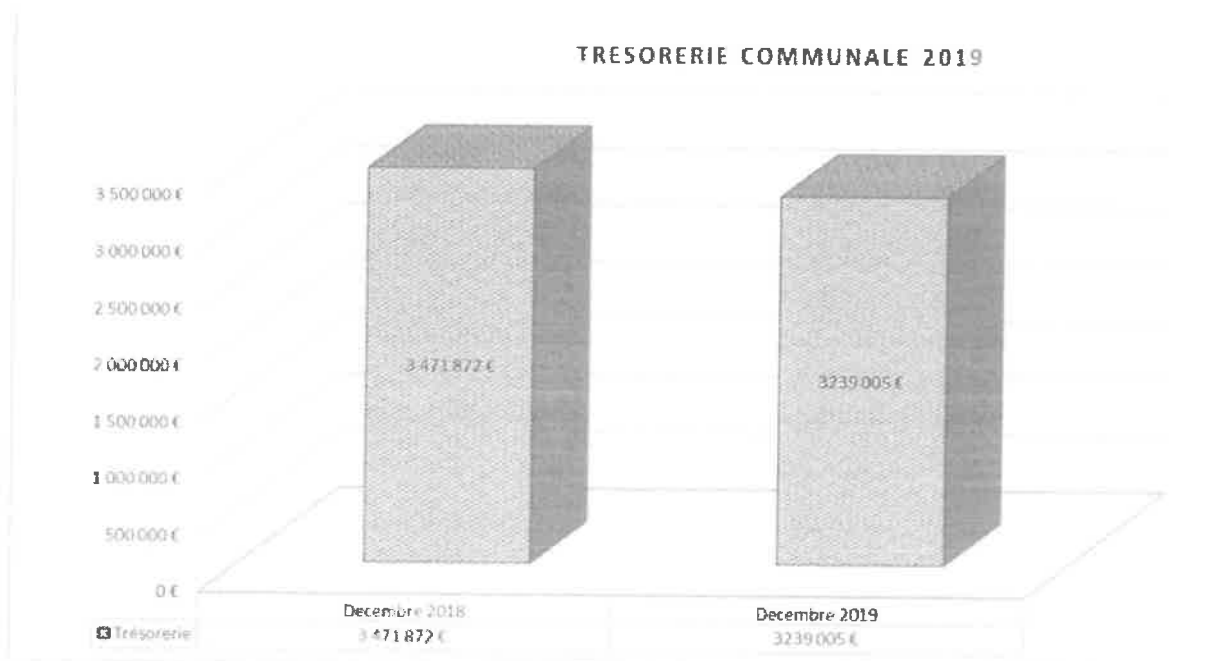
### **BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX :**

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-179 901,81 €	
Résultat reporté		
Part affectée à l'investissement		
Résultat de clôture	-179 901,81 €	
	<b>Résultat d'ensemble</b>	<b>-179 901,81 €</b>



- Le cout du projet est de 620 000 € TTC.
- Le projet est financé sur les fonds propres de la commune sans emprunt.
- Il est subventionné à hauteur de 133 000 € par l'Europe et la Région.
- Nous devrions grâce aux loyers atteindre l'équilibre dans 12 ans.

**RESULTAT GLOBAL TOUT BUDGET CONFONDU AU 31/12/2019 = + 3 239 005,32 €**



Monsieur le Maire expose que, lorsque le Groupe Scolaire la station d'épuration et les bâtiments commerciaux seront réalisés, la Commune disposera d'un excédent de trésorerie de plus de 2.000.000 €, un taux d'endettement inférieur à 6 ans, et des taux d'impôts communaux stables.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire se retire, et la Présidence de séance est confiée à Mme Myriam CALLET.

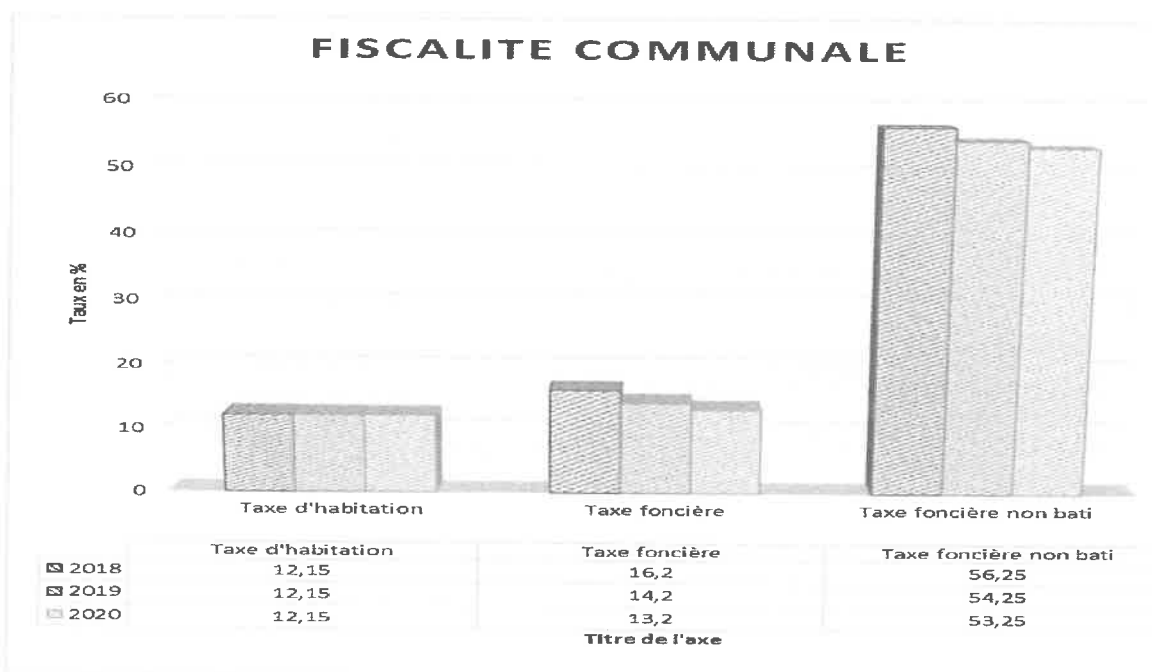
**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Françoise RODRIGUEZ et Guy SAUROIS – vote contre de David GOURGEON et Jean IAMPIETRO).

#### TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

- En application de l'article 1639A du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer pour 2020 les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : taux inchangé = 12,15 %
- Taxe foncière (bâti) : taux en baisse de 1 point = 13,20 % (au lieu de 14,20 % en 2019)
- Taxe foncière (non bâti) : taux en baisse de 1 point = 53,25 % (au lieu de 54,25 % en 2019)
- 



**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de David GOURGEON et Jean IAMPIETRO).

#### CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET

- Vu l'article 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, qui permet aux Communes de moins de 2.000 habitants de recruter des agents non-titulaires sur des emplois permanents, pour une durée maximum de 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans,

- Considérant que le poste créé par délibération du 8 mars 2017 pour le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet au sein des Services techniques municipaux prend fin en avril 2020,

- Considérant la nécessité de créer 1 emploi de non titulaire, afin de permettre la continuité du bon fonctionnement des Services techniques, tout en mutualisant les tâches dévolues dans les domaines du périscolaire et de l'entretien des bâtiments communaux,

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
- La création d'1 emploi à temps complet, conformément à l'article 3-3-5<sup>ème</sup> de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à compter du 01/04/2020, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques,
  - De fixer la rémunération sur la base de l'échelon 1, du grade C1.

**Approuvé à l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES**

Néant

**INFORMATIONS DIVERSES**

**PROJET GROUPE SCOLAIRE**

La première pierre vient d'être posée en présence de tous les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales. Son ouverture est prévue pour septembre 2021.

**PROJET BATIMENTS COMMERCIAUX**

Les travaux de construction de la nouvelle boulangerie, du tabac-presse /épicerie avancent. L'ouverture est prévue pour la saison estivale 2020.

**STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE**

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sans réserve. L'arrêté devrait être signé sous peu par M. le Préfet. Compte tenu de la disponibilité du Préfet du Gard, la pose de la première pierre de la station d'épuration aura lieu le **mercredi 5 février 2020 à 11h30** à Remoulins. Le cout de la part communale concernant l'investissement sera au maximum de 25 000 €/an pendant 10 ans.

**VIE MUNICIPALE**

Le bulletin municipal est en cours de distribution

Suite au dernier recensement Vers Pont du Gard compte 1 885 habitants.

**SITE DU PONT DU GARD**

Renouvellement de la convention de partenariat entre la Commune et l'EPCC du Pont du Gard qui accorde la gratuité de l'accès au site pour les Versois.

---

La séance est levée à 19 h 30 mn.

Le Maire, Olivier SAUZET.

